

**A. C. S. I. A.**

9, Rue Du Guesclin

75015 PARIS

Téléphone : 45.67.40.34

Paris, le 21 Juin 1989

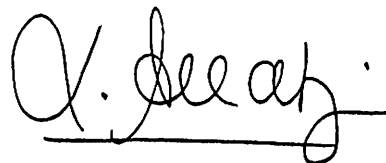
Monsieur COURVOISIER  
ANPF  
2-4, rue Pierre et Marie Curie  
Z-I d'Ingré  
45140 - ST JEAN DE LA RUELLE

Cher Monsieur,

Dans le prolongement de notre rencontre de Mercredi dernier, je vous adresse ci-joint une note relative aux trois points que nous avons évoqués ensemble :

- 1 - La norme DRCS et les bornes télématiques en espace public.
- 2 - La fusion des commandes décentralisées sur minitel.
- 3 - Les fiches-conseils.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, mes meilleurs salutations.



M. ASSABGUI

BORNES TÉLÉMATIQUES EN ESPACE PUBLIC, GESTION DES  
COMMANDES SUR MINITEL, LES FICHES-CONSEILS  
DE MR BRICOLAGE

1 - La norme DRCS et les bornes télématiques en espace public

a - La norme DRCS

La norme "DRCS" (DYNAMIC RECOGNITION CHARACTER SYSTEM) permet de définir les formes sur minitel à un haut niveau de finesse : 80 points par caractère contre 6 à l'heure actuelle. Cette utilisation ouvre de nouvelles et importantes perspectives pour ce qui concerne l'utilisation de la télématique par la publicité.

- Minitels utilisables : MINITEL 12 lancé en Septembre 1989 par FRANCE TELECOM ou terminaux particuliers fournis en même temps que les bornes.
- Serveurs, normes de réseaux etc... : inchangés par rapport à ceux lancés en 1982 diffusés à ce jour.

La norme DRCS apparaît comme une excellente étape sur le chemin des réseaux numériques futurs lesquels ne seront largement diffusés qu'à l'horizon de 1993 pour les applications professionnelles et de l'an 2000 pour l'accès par le grand public.

- Coût en ressources informatiques du RNIS (expérimentations actuelles) : 40 à 60 fois celui de la télématique actuelle.
- Coût en ressources informatiques d'images DRCS : de 1 à 2 fois (selon les applications ; peut être négligeable) celui de la télématique actuelle.

b - Les bornes en espace public

Une borne télématique comprend :

- Un dispositif (logiciel) d'accès au réseau télématique : appel automatique de tel ou tel service par exemple.
- Un dispositif éventuel de paiement ou d'identification par carte magnétique.

- Un dispositif de consultation et de transaction en local (micro-serveur local).
- Un dispositif de téléchargement permettant de mettre à jour à tout instant le micro-serveur local à partir d'un serveur central.
- Un ou plusieurs dispositifs de communication utilisant d'autres médias (magnétoscope, vidéodisque, etc...).
- Un dispositif programmable de commutation automatique du micro-serveur local à la vidéo, au serveur central, etc... permettant de définir des scénarios de déroulement des différentes séquences.

Selon les options retenues et les éléments inclus dans la fourniture le coût d'une borne pourra varier de 50 kF à 120 kF H.T. environ, coût auquel s'ajouteront les coûts d'investissement et d'exploitation Centraux :

- Etudes relatives au réseau dans son ensemble : Définition de l'architecture, des bornes, de leur contenu, des implantations, des montages etc...
- Programmation du système local et du système Central (mêmes ordres de grandeur que ceux d'ores et déjà utilisés entre L'ANPF et ACSIA - selon les réalisations à envisager).
- Le coût de la télémaintenance des contenus : Même ordres de grandeur que ceux de la maintenance actuelle du service de L'ANPF.
- Le coût de la maintenance des matériels (12% par an du coût d'acquisition environ).

### c - Types d'utilisation

Les bornes télématiques permettent :

- D'exploiter des services télématiques en local, en libre-service (sans coût d'accès au réseau pour le magasin).
- D'assurer par la télémaintenance une gestion cohérente et constamment à jour de l'ensemble du réseau.
- De compléter l'information vidéo par de l'information numérique.
- De démultiplier de manière très importante les possibilités de scénarios de la vidéo locale.
- De créer un véritable réseau de communication interne professionnel et grand public susceptible par sa qualité et son caractère multimédia d'être un support de publicité facile à commercialiser.

## 2 - La gestion décentralisée des commandes sur minitel

Le système télématique actuel de L'ANPF est un système de saisie de commandes qui sont ensuite transmises à un ordinateur ANPF de traitement de ces commandes.

Le maillon manquant est celui de la gestion du stock par le système télématique lui-même.

Une saisie des commandes par minitel avec gestion intégrée des stocks permettrait d'organiser un véritable système de centrale d'achats en temps réel.

ACSIA détient un progiciel permettant de le faire moyennant un certain nombre d'adaptations et de coûts de mise en place :

- Adaptation générale des accès et des modules de connexion avec ORLEANS.
- Introduction dans la nouvelle structure du catalogue géré par le système.
- Ouverture d'un code d'accès correspondant au système (distinct jusqu'à nouvel ordre de MBRICO).

## 3 - Les fiches-conseils

Pour que les fiches-conseils correspondent à un véritable service sur minitel et que, comme telles, elles secrètent une audience significative, il est nécessaire qu'une couverture thématique minimale soit assurée par le système.

Pour que le réflexe de recours au service télématique de L'ANPF se crée, il est nécessaire en effet que son utilisateur potentiel ait la certitude qu'en appelant il trouvera dans la plupart des cas un début de réponse à la question qu'il se pose.

Rappelons qu'en 1987 avaient été réalisées les fiches produites pour les tronçonneuses, les tondeuses et la peinture pour un montant global et forfaitaire de 50.000 F. H. T.

Les devis éventuels à venir utiliseraient les mêmes bases que celui de 1987 les coûts de réalisation à venir le cas échéant étant à moduler en fonction des volumes (et peut-être quelque peu de la complexité) des fiches à traiter.